

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Le Code du travail fait obligation à l'employeur d'organiser dans son entreprise les **soins d'urgence à donner aux salariés accidentés et aux malades**. En l'absence d'une présence permanente d'infirmier(e), l'employeur doit prendre l'avis du médecin du travail pour définir les mesures nécessaires (article R. 4224-16 1) Cette organisation des secours passe par la mise en place, sur les lieux de travail, d'un dispositif d'alerte en cas d'accident ou de personne malade, **la présence de sauveteurs secouristes du travail et la mise à disposition d'un matériel de premiers secours**.

Extrait INRS

NOS CHIFFRES CLÉS 2020



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Retrouvez notre planning prévisionnel sur notre site www.cefotec-sud-formation.fr ou contactez nous par mail : cefotecsud@orange.fr

INSCRIPTION INDIVIDUELLE : des sessions de formations interentreprises sont programmées à :

📍 TRESQUES

Une session de formation initiale et une session de recyclage par mois

📍 BEDARRIDES

Une session de formation initiale et une session de recyclage par tous les 2 mois

GROUPES : des sessions peuvent aussi être créées, dans vos locaux ou dans nos locaux de 📍 TRESQUES ou 📍 BEDARRIDES .

Pour toute conseil, étude de votre situation, proposition commerciale, proposition de date, personnalisation de nos produits pédagogiques, programme de formation ou rendez-vous, n'hésitez pas à nous contacter.

ACCESSIBILITÉ

En cas de difficultés ou de handicap, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous adaptions la formation à vos besoins et contraintes.



VOTRE PARTENAIRE FORMATIONS

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



Un sauveteur secouriste du travail (ou SST) est un **membre du Personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours** en cas d'accident ou de malaise, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés. C'est aussi un acteur de la prévention dans son entreprise.



OBJECTIFS

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail.
- Mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.
- Obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.



PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié.



DURÉE

SST initial 2 jours.
MAC SST 1 jour.



PÉRIODICITÉ DES RECYCLAGES

Le certificat SST délivré est valide pendant **2 ans**.

RÈGLEMENTATION

DOCUMENT DE REFERENCE INRS :

- Dispositifs de Formation Sauvetage Secourisme du Travail (SST)
- Guide des données techniques et conduites à tenir.

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE CEFOTEC SUD N° habilitation INRS: 1456413/2018/SST-1/O/08.
Code du Travail.

